

Dynamiques agricoles au Pays Basque ←

Avec 124 200 hectares de surface agricole utilisée, le Pays Basque regroupe 36% de la SAU départementale auxquels il convient d'ajouter près de 47 000 hectares de pâturages collectifs situés en zone de montagne.

Les élevages d'ovins lait et de bovins investissent la majeure partie de cet espace. Grâce aux pratiques de transhumance, ces terres de montagne peu propices à d'autres activités agricoles sont valorisées sous forme de pâturage. Les cultures céréalières sont plutôt implantées au nord et à l'est du territoire, et quelques productions maraîchères sont situées à l'ouest. Par ailleurs, certains produits, tels le piment, le porc basque, la cerise, le vin ou le cidre bénéficient d'une bonne notoriété. Malgré les faibles volumes produits, ces derniers contribuent souvent à l'équilibre économique d'exploitations de petite taille.

Avec une moyenne d'âge de 49 ans, les agriculteurs basques sont plus jeunes qu'ailleurs. On notera également la motivation de leurs enfants pour suivre des études agricoles, qui laisse augurer de bonnes perspectives de reprise d'exploitations.

Cette publication s'inscrit dans le cadre d'un travail partenarial mené par l'Agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP). En effet, en 2014 l'AUDAP a conduit un groupe de travail composé d'acteurs de l'aménagement du territoire, du foncier ou encore du monde para-agricole et de l'Etat dans le but de partager des éléments de diagnostic sur la situation du foncier agricole au Pays Basque et d'en dégager des enjeux. La DRAAF Aquitaine, par sa collaboration, a intégré ce groupe d'échange et a produit des analyses spécifiques. Cette publication vise à fournir un éclairage sur les dynamiques agricoles de ce territoire qui sous-tendent les enjeux partagés par les membres du groupe.

► TÉLÉCHARGEZ LES DONNÉES DE CADRAGE

<http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr/Fiches-territoriales-Recensement>

36% du potentiel de production agricole départemental

124 200 hectares de surface agricole

En 2010, le Pays Basque regroupe, toutes tailles et orientations confondues plus de 4 450 exploitations agricoles, soit près de 40% de l'effectif départemental. Ensemble, elles valorisent 124 200 hectares de SAU, soit 36% de la SAU départementale. Elles se répartissent sur l'ensemble du territoire.

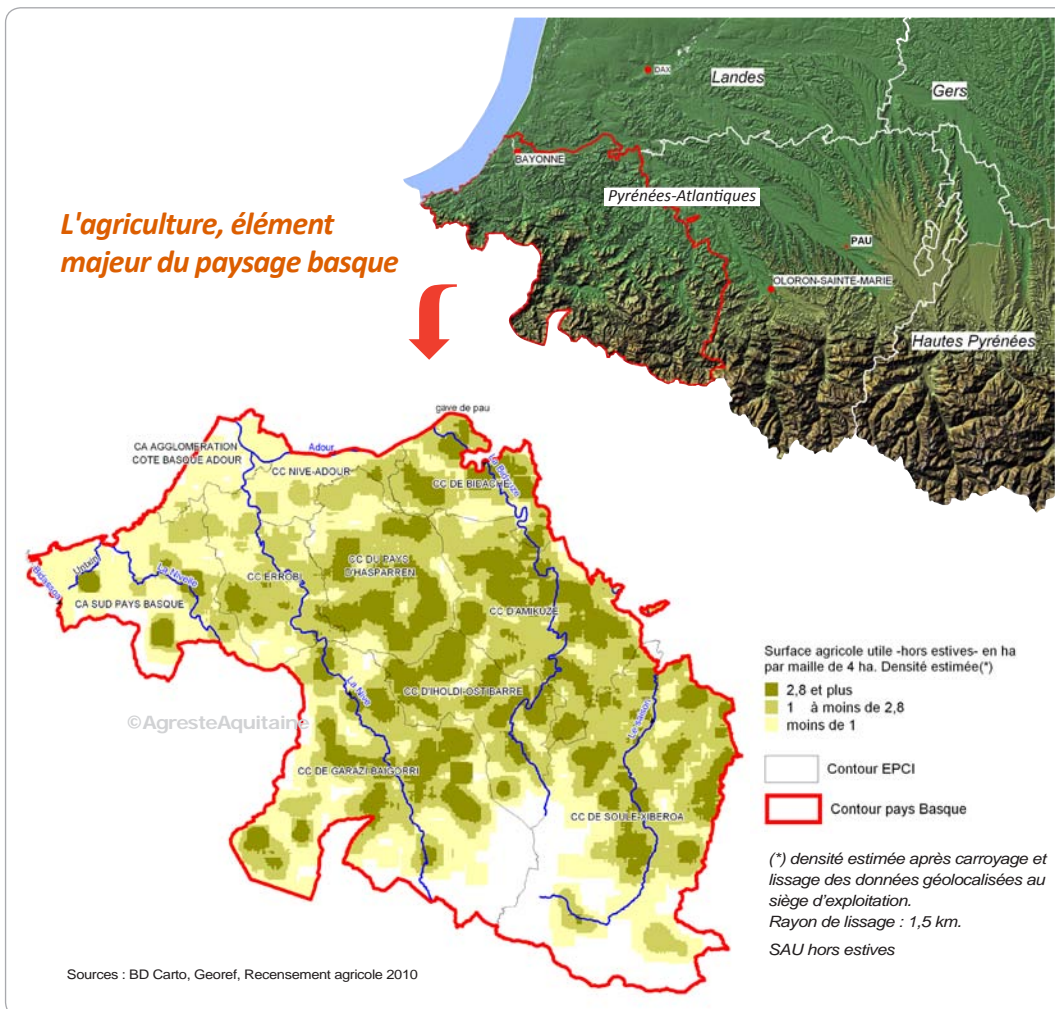
Aux côtés de ces entreprises, 67 structures gestionnaires d'estives mettent à disposition des éleveurs près de 47 000 hectares destinés au pâturage des animaux en période estivale.

221 millions d'euros de PBS

La production brute standard (PBS) de l'ensemble des exploitations du Pays Basque s'élève à 221 millions d'euros en 2010 soit 36% de la PBS départementale.

Les élevages d'ovins et de bovins y contribuent pour près des trois quarts. Viennent ensuite les élevages de granivores et les exploitations d'horticulture pour 7% chacun, les grandes cultures pour 5% et les cultures permanentes (vignes, vergers) pour 2%.

L'agriculture, élément majeur du paysage basque



Prédominance des ovins lait en montagne

Cette répartition, est loin d'être homogène sur l'ensemble du territoire. Au sein des communautés de commune situées en zone de montagne, les élevages spécialisés en ovins lait et les élevages bovins prédominent largement. Ils contribuent pour 80 à 90% de la PBS totale de ces territoires. Les élevages de vaches laitières sont particulièrement bien implantés sur la communauté de communes du Pays d'Hasparren et rayonnent autour.

Le poids des cultures de céréales est plus fort dans les communautés de communes de Bidache et d'Amikuze où les vallées de l'Adour et de la Bidouze, en limite des Landes et du Béarn, portent de nombreuses grandes cultures. Elles y représentent respectivement 19% et 13% de la PBS totale alors que dans les autres EPCI, c'est moins de 7%, y compris dans la communauté de communes d'Errobi, bien que les exploitations spécialisées en production de grandes cultures (COP) y représentent près du tiers des exploitations. Sur la communauté de communes de Garazi-Baigorri, la production viticole du vignoble d'Irrouleguy représente 6% de la PBS totale de ce territoire.

La communauté d'agglomération Côte Basque Adour, diffère des autres EPCI : elle représente moins d'1% de la PBS totale du Pays Basque, les productions horticoles contribuant pour plus de 80% à sa PBS totale. L'élevage avicole est particulièrement présent sur les communautés de communes de Bidache, Nive-Adour et Amikuze où il représente entre le cinquième et le tiers de la PBS totale. Il est également présent dans tous les autres territoires à hauteur de 5% à 10% de la PBS totale.

Des exploitations de taille moyenne

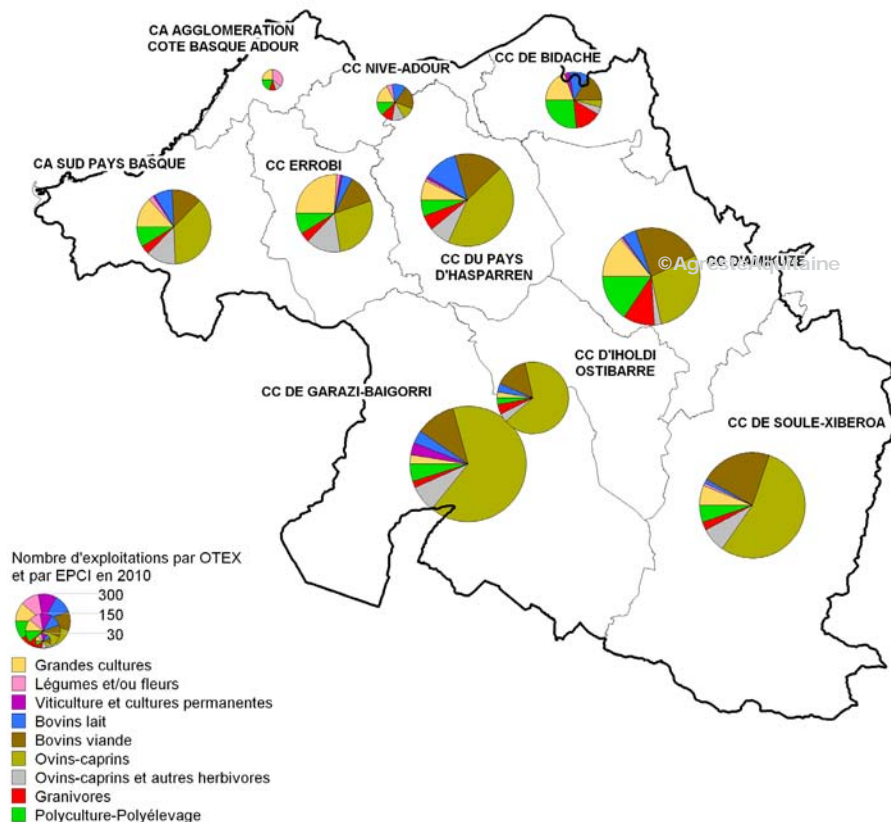
Selon le critère de dimension économique établi à partir de la PBS (cf. encadré), plus de la moitié des exploitations sont de taille « moyenne », 40% sont des petites exploitations et moins de 10% sont classées dans les grandes exploitations.

60% de la PBS assurés par les exploitations de taille moyenne

Près de 60% du potentiel de production (PBS) est détenu par les exploitations de taille moyenne, 34% par les grandes exploitations et les petites exploitations que l'on pourrait considérer comme « non professionnelles » réalisent 7% de la PBS. Au niveau de la SAU, les petites exploitations regroupent 17% de

Prédominance des ovins lait et des bovins viande en montagne

Répartition de l'effectif des exploitations par OTEX et par EPCI en 2010



Sources : BD Carto, Recensement agricole 2010

MÉTHODOLOGIE

La production brute standard (PBS) décrit un potentiel de production des exploitations. Les surfaces de culture et les cheptels de chaque exploitation sont valorisés selon des coefficients qui doivent être considérés comme des ordres de grandeur définissant un potentiel de production de l'exploitation par hectare ou par tête d'animaux présents hors toute aide. Pour la facilité de l'interprétation, la PBS est exprimée en euro, mais il s'agit surtout d'une unité commune qui permet de hiérarchiser les productions entre elles.

L'orientation technico-économique (OTEX) d'une exploitation caractérise son système de production, lequel est défini par la contribution relative des diverses spéculations (PBS de chaque production) à la PBS totale de la dite exploitation.

La dimension économique d'une exploitation est déterminée à partir de la valeur de la PBS totale de l'exploitation :

- Petites exploitations : PBS inférieure à 25 000 €
- Moyennes exploitations : PBS comprise entre 25 000 € et 100 000 €
- Grandes exploitations : PBS supérieure à 100 000 €

Pour en savoir plus :

Agreste Aquitaine - Dossier thématique filière - février 2014
La filière ovins lait en Pyrénées-Atlantiques

la SAU du territoire, les moyennes 65% et les grandes 18%.

Prédominance des petites exploitations sur les EPCI de l'ouest

Sur les quatre EPCI de l'ouest^(*), les petites exploitations représentent plus des deux tiers des exploitations agricoles où elles valorisent entre 35% et 45% de la SAU. C'est également sur ces territoires que l'on retrouve la plus forte part d'agriculteurs ne faisant pas de déclaration PAC. Ils représentent entre 40% et 50% des exploitations, valorisant de 10% à 30% de la SAU du territoire. A ce titre, on peut penser que l'avenir « agricole » du foncier de ces petites entreprises est assez incertain, échappant en partie aux dynamiques des filières professionnelles tant au niveau des aides que de la valorisation qui peut en être faite par son propriétaire.

Sur les autres communautés de communes la part des petites exploitations est beaucoup plus faible (entre 20% et 40%), 95% de la SAU faisant l'objet d'une déclaration PAC. La SAU détenue par les petites exploitations représente, selon les territoires 12% à 18% de la SAU totale. Ce sont souvent des exploitations gérées par des chefs plus âgés ayant conservé leur activité en réduisant les surfaces exploitées à l'approche de l'âge de la retraite.

(*) nous incluons dans cette dénomination les communautés d'agglomérations « Sud Pays Basque » et « Côte basque et Adour » ainsi que les communautés de communes « Errobi » et « Nive-Adour ».

L'élevage de ruminants investit l'espace

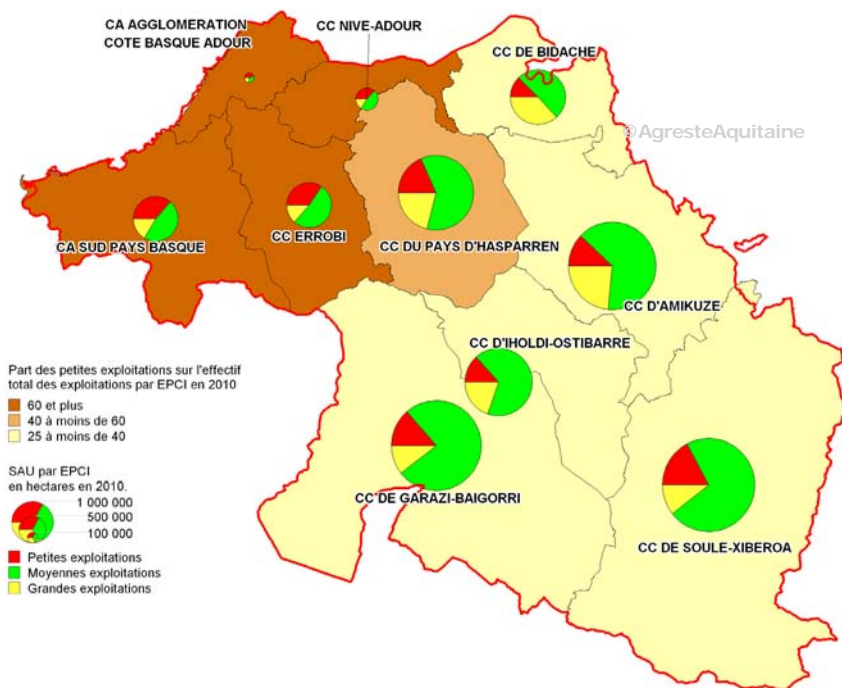
L'élevage d'herbivores, essentiellement ovins, bovins et équidés, valorise une part importante des espaces enherbés, souvent difficilement accessibles car situés en zone de montagne. Au delà de la valorisation économique liée à l'activité agricole, les éleveurs contribuent à l'entretien de ces espaces favorisant ainsi le maintien des paysages, la diversité de la faune et la flore.

Plus de 8 agriculteurs sur 10 sont éleveurs

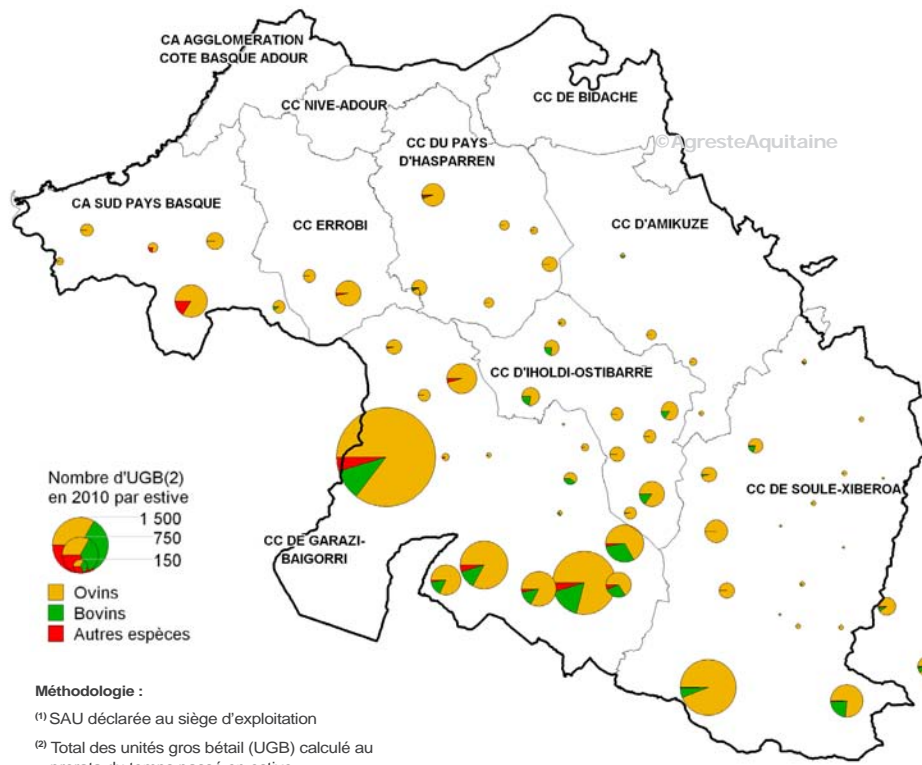
Plus de 3 700 agriculteurs basques, soit plus de 80% de l'effectif total, élèvent des herbivores (bovins, ovins, équins ou caprins) en 2010. Ensemble, ils valorisent hors estives plus de 115 000 hectares de SAU soit 93% de la SAU du territoire.

Les prairies et fourrages recouvrent plus de 90% de cette SAU, le reste étant

Prédominance des petites exploitations à l'ouest du Pays Basque



Répartition des UGB⁽²⁾ par estive en 2012



TERRITOIRES

essentiellement dédié à la culture de céréales. Les surfaces fourragères hors estives se répartissent pour près des trois quarts en prairies productives, un cinquième en pacages peu productifs et le reste (moins de 7%) en cultures fourragères, essentiellement composées de maïs fourrage destiné à l'ensilage.

80% de la SAU pâturés

Près de la totalité des éleveurs déclarent faire pâturer tout ou partie de leur cheptel sur leur exploitation. Ainsi, près de 80% de la SAU sont pâturés. Toutefois l'intensité de cette pratique diffère selon les systèmes d'élevage. Moins de la moitié des éleveurs spécialisés en élevage laitier déclarent faire pâturer leurs animaux, alors que c'est plus de 90% des éleveurs ovins et plus des deux tiers des éleveurs spécialisés en élevage de bovins viande.

La valorisation des espaces montagneux

1 500 éleveurs pratiquent la transhumance

1 500 éleveurs ont pratiqué la transhumance en 2010 en plaçant leur troupeaux dans les pâturages collectifs en zone montagneuse durant la période estivale. Plus de 80% d'entre eux sont spécialisés en élevage d'ovins, les autres sont essentiellement spécialisés en élevage de bovins viande.

47 000 hectares d'estives

67 structures gestionnaires d'estives ont été recensées en 2010 au Pays Basque. Ensemble elles géraient près de 47 000 hectares de pâturages collectifs⁽¹⁾ situés en zone montagneuse. En 2012, selon les déclarations PAC, ces prairies ont accueilli, toutes espèces confondues, près de 22 000 unités de gros bétail (UGB)⁽²⁾. Les ovins représentent plus des deux tiers de ces équivalents. La quasi-totalité de ce bétail provient des élevages basques. Seuls 130 éleveurs placent leurs animaux hors Pays Basque.

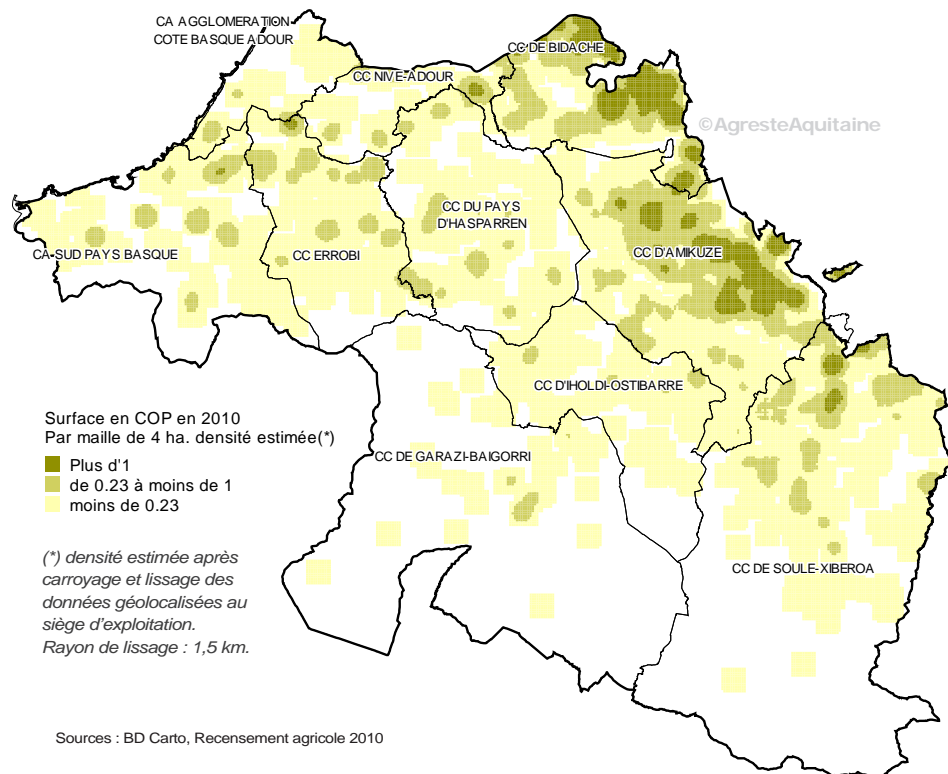
⁽¹⁾ SAU déclarée au siège d'exploitation

⁽²⁾ UGB : l'unité gros bétail est une variable créée à partir de coefficients permettant de comparer entre eux des animaux de diverses espèces et de les additionner

Ossau-Iraty : une démarche qualité ancrée au terroir

L'aire d'Appellation d'origine protégée (AOP) du fromage « Ossau-Iraty » inclut la majeure partie des espaces agricoles du Pays Basque. Le cahier des charges de cette AOP

Des COP implantées au nord-est du territoire



encourage les éleveurs à nourrir les animaux à partir des fourrages produits localement et les brebis doivent pâturer pendant au moins 240 jours. Les élevages d'ovins - auxquels sont très souvent associés des bovins viande - contribuent à la valorisation des espaces agricoles de montagne, peu propices à d'autres activités que l'élevage.

11 000 hectares de céréales oléagineux protéagineux (COP)

Près d'un agriculteur sur deux, cultive des céréales, oléagineux ou protéagineux (COP) en 2010. Ensemble, ils regroupent 11 000 hectares de COP, soit à peine plus de 10% de la sole départementale.

Prédominance du maïs

Le maïs constitue l'espèce cultivée le plus fréquemment. Les COP sont essentiellement implantées au nord-est du territoire, en continuité de la zone céréalière du Béarn. Les communautés de communes d'Amikuze

et de Bidache regroupent près de 70% des surfaces cultivées. La culture est beaucoup plus diffuse dans le reste du territoire.

Un atelier complément de l'élevage

Près de 60% des exploitations cultivant des COP sont spécialisées en élevage ovin ou bovin, mais elles ne regroupent que le tiers de la sole cultivée. On y trouve en moyenne 3 hectares de COP pour les élevages ovins à 7 hectares pour les élevages bovins par exploitation.

Les exploitations de polyculture-élevage représentent 15% de l'effectif des producteurs de COP mais regroupent près de 30% des surfaces cultivées, la moyenne étant de 12 hectares par exploitation.

Seulement 17% des exploitations cultivant des COP sont spécialisées en production de « Grandes Cultures » ; elles regroupent près de 30% de la sole cultivée soit en moyenne 12 hectares par exploitation. Toutefois, plus de 80% d'entre elles sont des petites exploitations dont la surface moyenne de culture est de 6 hectares.

Production maraîchère au sud du territoire

En 2010, une centaine d'agriculteurs cultive 114 hectares de légumes, soit 5% de la superficie départementale. Près de 70% de la sole cultivée sont situés sur les 4 EPCI de l'ouest. Entre 2000 et 2010, le nombre de producteurs a progressé de 30%, mais les surfaces cultivées ont légèrement régressé (- 4%).

Prédominance de la culture de plein champ

Près des deux tiers des surfaces de légumes sont cultivés en plein champ, soit pour le marché du frais (44 hectares), soit pour la transformation (31 hectares). Les cultures maraîchères de plein air ou sous abris bas représentent près du quart des surfaces maraîchères. Enfin, les cultures sous serre représentent 10% de la surface totale en légumes pour les serres froides et 2% pour les serres chaudes.

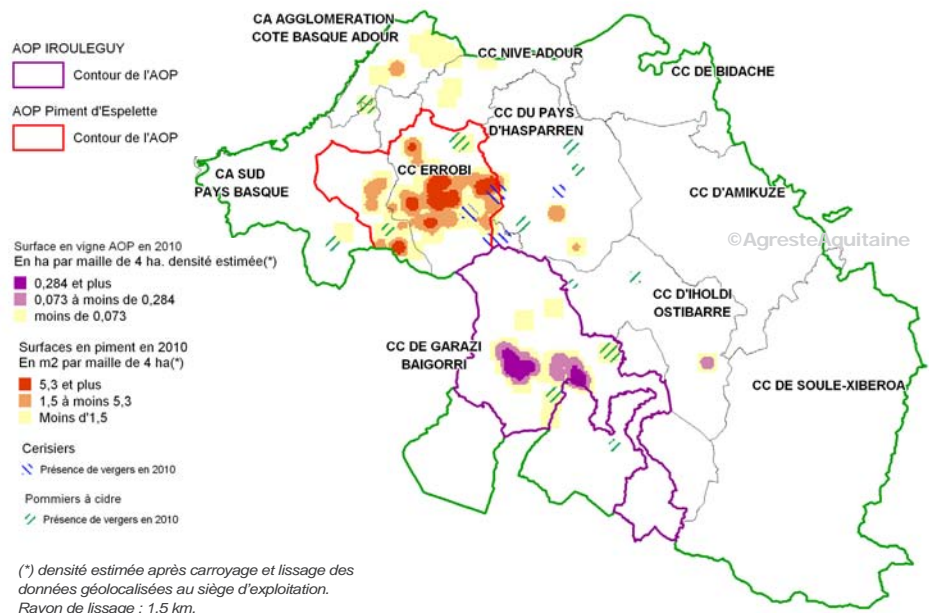
La moitié des maraîchers à la tête de petites exploitations

Près de la moitié des producteurs de légumes sont à la tête de petites exploitations. Ensemble, ils regroupent 40% des surfaces de légumes du territoire. Les exploitations de taille moyenne regroupent plus de la moitié des surfaces et un peu moins de la moitié des effectifs de producteurs.

Des produits « marqueurs du territoire »

Plusieurs produits peuvent être considérés comme « marqueurs territoriaux ». Souvent cultivés sur des petites surfaces ou en faible volume, leur renommée est avérée et souvent associée très étroitement à l'histoire locale ou au territoire. Ces spéculations offrent souvent des opportunités intéressantes car elles se positionnent sur des marchés de niche et s'inscrivent dans une démarche de signe officiel de qualité. Très fréquemment elles peuvent être produites par des structures de petite taille, et à ce titre, présentent des opportunités intéressantes pour certaines petites exploitations. Au Pays Basque, le vignoble d'Irouleguy et le piment d'Espelette bénéficient d'une AOP. A leurs

Marqueurs territoriaux : des productions très localisées



Sources : BD Carto, Recensement agricole 2010

côtés, le porc basque, la cerise d'Itxassou ont entamé la structuration de leurs filières et le cidre basque bénéficie d'une bonne notoriété.

85% du vignoble en AOP

140 agriculteurs basques cultivent de la vigne en 2010. Toutes catégories de vigne confondues, le vignoble s'étend sur 270 hectares dont plus de 90% sont implantés sur la communauté de communes de Garazi-Baïgorri, le reste étant disséminé dans les autres communautés de communes.

Plus de 85% du vignoble sont classés en appellation d'origine protégée (AOP). Les autres vignes sont destinées à produire des vins « sans indication d'origine géographique », représentant de très petites surfaces par exploitation (0,3 hectare en moyenne), elles constituent de fait une production marginale.

Le vignoble d'Irouleguy

Une cinquantaine de viticulteurs bénéficient de l'AOP Irouleguy. En 2010, la récolte de vin en AOP était de 6 740 hectolitres, soit plus de 93% de la récolte totale du Pays Basque. Les vins déclarés en AOP se répartissent pour 60% en vin rouge, 28% en vin rosé et 13% en vin blanc.

Prédominance de la vinification en coopérative

Les deux tiers de la vendange récoltée sont vinifiés en cave coopérative, un quart en

cave particulière et le reste (13%) est vendu en vendange fraîche.

C'est la cave d'Irouleguy, située à Saint-Etienne de Baïgorri qui assure la collecte et la vente du vin vinifié en coopérative.

Par ailleurs, 11 viticulteurs-vinificateurs commercialisent eux-mêmes leur production. La quasi-totalité de cette dernière est vendue en bouteilles : plus de 40% des volumes sont écoulés par l'intermédiaire d'un négociant, 37% sont vendus à des magasins spécialisés et/ou restaurateurs. La vente directe représente quant à elle plus du quart des volumes commercialisés.

120 producteurs de piment

120 agriculteurs cultivent du piment au Pays Basque en 2010 sur 102 hectares, soit la quasi-totalité de la sole départementale. Plus de 80% de la production sont commercialisés après séchage, le reste étant le plus souvent vendu en frais.

60% des surfaces cultivées par des petites exploitations

Plus de six exploitations productrices de piment sur dix sont des « petites »⁽¹⁾ exploitations et elles représentent plus de 60% des surfaces cultivées. La culture du piment représente en moyenne 14% de leur SAU estimée à 6 hectares en moyenne. Pour 60% d'entre elles, cette spéculacion constitue une orientation majeure.

TERRITOIRES

Dans les autres cas, la culture de piment s'intègre dans le cadre d'une activité de polyculture élevage ou en complément d'un petit élevage d'ovins.

Les exploitations de taille moyenne⁽¹⁾ représentent le tiers de l'effectif de producteurs et regroupent le tiers des surfaces. Dans près de trois quarts des cas, la culture de piment vient en complément d'un atelier d'élevage bovin ou ovin. Il en va de même pour les grandes exploitations qui ne représentent que 7% des effectifs et des surfaces cultivées. Dans ces exploitations, la culture de piment représente entre 4% (moyennes) et 2% (grandes) de la SAU.

Une filière dynamique

Plus de 80% des exploitations sont implantés dans l'aire d'appellation d'origine protégée « Piment d'Espelette » ; elles regroupent 92% des surfaces cultivées. Alors que dans beaucoup d'autres filières de production, les petites exploitations sont dirigées par des chefs plus âgés, les producteurs de piments affichent une moyenne d'âge de 45 ans, quelle que soit la taille de leur exploitation. Il semblerait que la production de piment contribue à l'équilibre économique de petites structures.

⁽¹⁾critère de taille déterminée selon la dimension économique établie à partir de calcul de la PBS

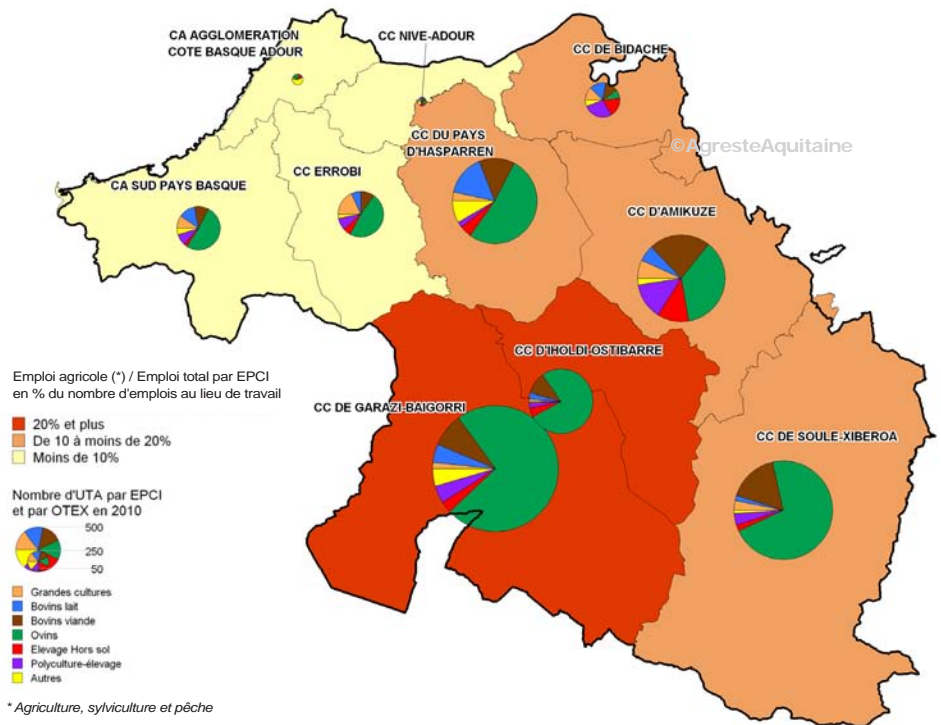
D'autres produits « marqueurs du territoire »

Bénéficiant d'une renommée certaine liée à une bonne communication, la cerise d'Ixassou, le cidre basque et le porc basque entrent également dans la catégorie des « marqueurs du territoire ».

Cerise et pommiers à cidre

En 2010, on recense une dizaine d'hectares de cerisiers pour 14 producteurs et une trentaine d'hectares de pommiers à cidre répartis dans 18 exploitations. Le verger de cerisiers est essentiellement concentré sur la communauté de communes d'Errobi, alors que celui de pommiers à cidre est disséminé sur la moitié ouest du territoire. 60% des surfaces de cerisiers et 45% des surfaces de pommiers sont implantés dans des exploitations spécialisées en cultures fruitières, le reste du verger se répartit dans des exploitations de polyculture-élevage ou vient en complément d'un élevage d'ovins. Les producteurs sont relativement jeunes (47 ans en moyenne) et la plupart des surfaces sont implantées dans des exploitations de taille moyenne. La cerise

De très fortes disparités territoriales



Sources : BD Carto, Recensement de la population (INSEE), Recensement agricole 2010 (SSP)

d'Ixassou a fait l'objet d'une demande d'AOP auprès de l'INAO (Institut national de l'origine et de la qualité).

Le porc basque Kintoa

En 2014, la filière « porc basque » est composée de 70 producteurs et de trois transformateurs. Tous les porcs sont abattus à l'abattoir de Saint-Jean-Pied-de-Port. Un cahier des charges détermine très précisément les conditions de production et de transformation à partir d'une race locale. Les éleveurs ont fait une demande d'AOP sous la dénomination « Kintoa ».

L'emploi agricole est surtout familial

L'emploi agricole très prégnant en zone de montagne

Sur les communautés de communes d'Iholdy-Oztibarre et de Garazi-Baigorri, l'emploi agricole constitue respectivement le tiers et plus du cinquième des emplois totaux,

alors que sur les 4 EPCI de l'ouest, c'est moins de 10% voire 2,5% pour la communauté de communes « Nive-Adour ». Les autres EPCI se situent en position intermédiaire entre 15% et 17%.

Ainsi, l'emploi agricole représente 4% de nombre total d'emplois au lieu de travail du Pays Basque en 2011.

Les exploitations spécialisées « ovins lait » emploient 56% des UTA

Toutes tailles et orientations confondues, les exploitations agricoles du Pays Basque emploient 5 882 unités de travail agricole (UTA). Les exploitations spécialisées en « ovins lait » regroupent 56% de la main-d'œuvre ; viennent ensuite les exploitations de bovins viande (14%) celles de bovins lait et polyculture-polyélevage (7% chacun) et les élevages hors sol (6%).

Toutefois, cette répartition diffère en fonction des EPCI. Dans les communautés de communes de montagne, où l'emploi agricole est important (CC de Garazi-Baigorri, CC de Soule-Xiberoa et CC d'Iholdy-

TERRITOIRES

Oztibarre), la filière ovins lait emploie plus de 75% de la main-d'œuvre agricole alors que c'est entre 8% et moins de 20% dans les EPCI où l'emploi agricole est moins présent.

Une main-d'œuvre essentiellement familiale

95% de la main-d'œuvre sont assurés par les chefs d'exploitation et leur famille. Seulement 5% de la main-d'œuvre agricole sont salariés. En totalisant chacune près de 30% des UTA salariées du Pays Basque, les OTEX « maraîchage » et « élevage ovin » sont les principales filières employeuses de main-d'œuvre salariée. Toutefois, moins de 3% des exploitations spécialisées en ovins emploient de la main-d'œuvre contre 30% pour les exploitations maraîchères. A noter également que près de 30% des exploitations spécialisées en viticulture et 15% de celles spécialisées en élevage hors sol emploient également de la main-d'œuvre salariée. Mais, en raison de leur petit nombre sur le territoire, elles ne représentent respectivement que 6% et 14% de la main-d'œuvre agricole salariée du territoire.

Des chefs d'exploitation plus jeunes

Avec une moyenne d'âge de 49 ans en 2010, les chefs d'exploitation du Pays Basque sont plus jeunes que leur homologues béarnais (52 ans). On enregistre toutefois de fortes disparités territoriales : dans les EPCI de l'ouest la moyenne d'âge varie de 50 à 58 ans, alors que sur les EPCI de Basse Navarre et de Soule on se situe entre 46 et 49 ans (cf. carte détaillée).

Disparités de temps de travail des chefs d'exploitation en fonction des EPCI

Sur les quatre EPCI de l'ouest, de 25% à 35% des chefs d'exploitation consacrent moins du quart de leur temps à leur activité agricole alors que dans les autres EPCI il y en a moins de 15%.

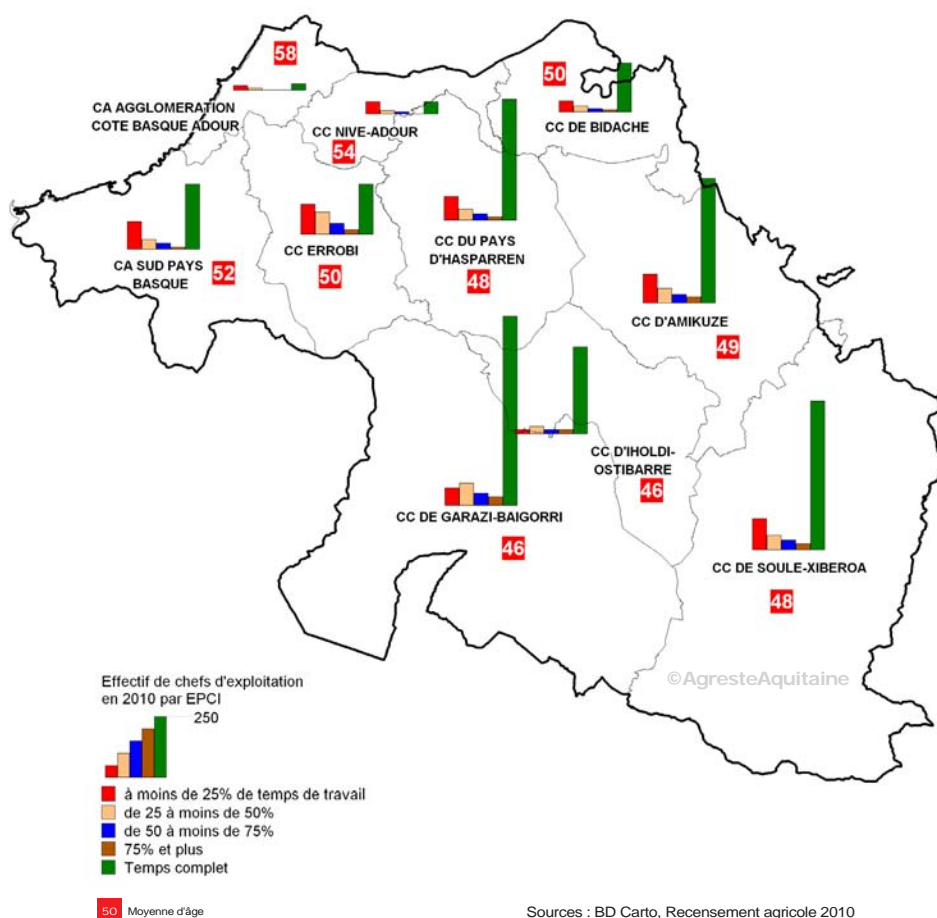
A contrario, sur les communautés de communes de Basse Navarre et de Soule, de 70% à 80% des chefs d'exploitation travaillent à temps complet sur leur entreprise. Cela représente moins de 45% sur les EPCI de l'ouest, hormis la communauté d'agglomération Sud Pays Basque où l'on dénombre 57% de chefs à temps complet.

Peu d'emploi agricole salarié

OTEX	UTA totales		UTA Salariés	
	Total	% du total	Total	% du total
Grandes cultures	315	5	18	7
Maraîchage et horticulture	147	3	72	27
Viticulture	45	1	15	6
Cultures fruitières	33	1	9	3
Bovins lait	426	7	8	3
Bovins viande	800	14	12	5
Ovins, caprins et autres herbivores	3 285	56	71	27
Elevage hors sol	346	6	34	13
Polyculture et polyélevage	422	7	25	10
Autres	63	1	-	-
	5 882	100	263	100

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Une majorité de chefs d'exploitation à temps complet en Basse Navarre et en Soule



Sources : BD Carto, Recensement agricole 2010

L'enseignement agricole bien présent au Pays Basque

Une offre de formation scolaire riche et diversifiée

A la rentrée 2014, 12 établissements scolaires de formation agricole sont implantés sur le département des Pyrénées-Atlantiques et accueillent 2 615 élèves ne venant pas que des Pyrénées-Atlantiques. Ces établissements proposent des cycles de formations générales et technologiques ainsi que des formations professionnelles dans les secteurs de l'agriculture, de l'aménagement de l'espace, des services en milieu rural et de la transformation agroalimentaire. Cinq établissements sont implantés au Pays Basque.

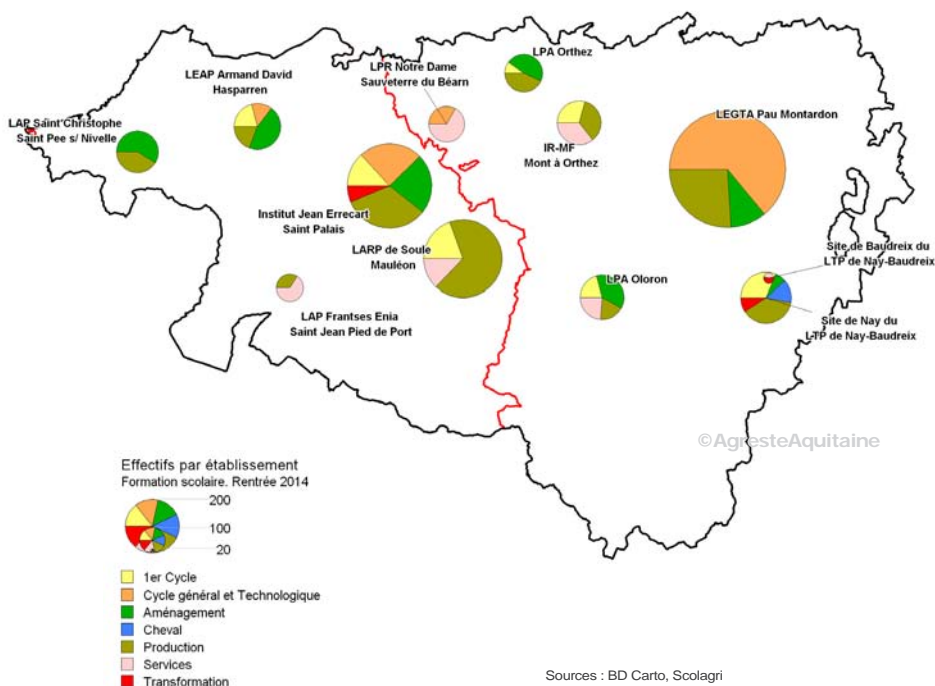
Un tiers des élèves basques dans les formations « cœur de métier »

A la rentrée 2014, 782 élèves résidant au Pays Basque sont inscrits dans un établissement d'enseignement agricole. Un tiers d'entre eux (263 élèves) suit une formation professionnelle agricole, les autres se répartissent à peu près équitablement dans les formations générales de premier cycle (4ème et 3ème), les formations générales et technologiques (baccalauréat STAV et baccalauréat S), les formations aux métiers des services en milieu rural et les formations aux métiers de l'aménagement de l'espace.

Les enfants d'agriculteurs basques plus motivés pour l'agriculture qu'ailleurs

Près de 30% des jeunes basques scolarisés dans un établissement d'enseignement agricole sont des enfants d'agriculteurs alors que ce ratio n'est que de 11% en Aquitaine. Par ailleurs, près de la moitié des enfants d'agriculteurs résidant au Pays Basque suit une formation professionnelle agricole alors qu'en Aquitaine c'est moins de 20%. Cet engouement peut en partie s'expliquer par l'offre de formation de proximité proposée

Le bon maillage territorial de l'enseignement agricole scolaire



aux jeunes, mais elle est également le reflet de leur motivation pour les métiers de l'agriculture.

Une formation très locale

85% des élèves basques se forment dans un lycée agricole du Pays Basque. La majeure partie des autres élèves est inscrite dans un lycée du département, moins de 2% des élèves basques sont scolarisés dans un lycée agricole hors département.

Un centre de formation par apprentissage agricole

Le CFA des Pyrénées-Atlantiques, propose des formations allant du 1^{er} cycle à la licence professionnelle. L'essentiel des effectifs se trouve dans les filières CAPA (25%), BPA (25%) et BTSa (40%). Il est basé sur Hasparren avec deux antennes à Montardon et à Oloron-Sainte-Marie. Entre 400 et 450 apprentis s'y

forment chaque année, dont 150 aux travaux paysagers, 150 aux métiers de la production animale, végétale ou horticole, les autres aux métiers de la transformation agroalimentaire ou des services en milieu rural.

230 jeunes Basques inscrits au CFA

Selon les années, entre 210 et 240 jeunes Basques se forment par apprentissage au sein de l'enseignement agricole, pour la plupart au CFA des Pyrénées-Atlantiques. Près de la moitié se forme aux travaux paysagers, les autres aux métiers agricoles ou aux métiers des services en milieu rural. On compte parmi eux entre 20 et 30 enfants d'agriculteurs, la moitié préparant un BP de responsable d'exploitation agricole, les autres un CAPA ou un BTSa productions animales.

■ Hubert Guicheney

Avec la collaboration de Stéphane Ballan

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr> et de la DRAAF Aquitaine : <http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr>

©AGRESTE
2015
Prix : 2,50 €



Agreste
la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
51, rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX
Tel : 05.56.00.42.09 - Fax : 05.56.00.42.90
Courriel : contact.srise.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional : François PROJETTI
Directeur de publication : Jean-Pierre MORZIERES
Rédacteur en chef : Katia ESTEBAN
Composition : SRISSET Aquitaine - Impression : AIN
Dépôt légal à parution - N° CPPAP : 2250 AD - ISSN : 1283 - 5412